RAIL ROAD DES OPELOUSAS.

UNE assemblée générale des contribuables, des souscripteurs et des autres habitants de la Paroisse St. Landry, intéressés à l'*extension ultérieure* du Rail Road de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, *outre cette Paroisse*, est par le présent convoquée pour le Lundi, 12 de Mai prochain, (le premier jour de la prochaine session de la Cour de District), à la Maison de Court, en cette ville, dans le but d'adopter telles justes mesures qui seront reconnues nécessaires pour atteindre la réalisation des vues anticipées par cette requête.

BEAUCOUP DE PARTISANS DU RAIL-ROAD.

Opelousas, 26 Avril, 1856.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, *Paroisse St. Landry.* } No. 7738.

Succession de Lange Grabot.

FRANÇOIS RICHARD, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la Succession de feu Lange Grabot, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un Tableau de Classification des dettes de la dite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui ;—et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 1er Mai, 1856.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire, par écrit, au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué.

Ls. LASTRAPES, *Greffier*.

Opelousas, 3 Mai, 1856.

Magasin a Bon Marché et au Comptant.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de belles Marchandises de saison, fraiches et de toutes les quatliés, ainsi que des Groceries pour familles et habitations, qu'il offre à vendre à très bon marché pour du COMPTANT SEULEMENT.

Il profite de cette occasion pour remercier les personnes qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, et il ose espérer qu'elles continueront à faire leurs affaires avec lui, comme par le passé. Il invite ceux de ses pratiques qui n'ont pas encore réglé de venir le faire le plus vite possible, afin de lui éviter le désagrément de donner leurs comptes ou billets en collection. Il garantit qu'il vendra ses marchandises à meilleur marché que qui que ce soit dans la Paroisse.

THEODORE CHACHERE.

Opelousas, 19 Avril, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ferdinand L. Mudd, vs. Harrison Rogers, Shérif & al., } Cour de District, St. Landry. No. 6013.

EN, vertu d'un writ de fi. fa., lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, j'exposerai en vente publique, pour du comptant, devant la porte de la Maison de Cour, aux Opelousas, le *Samedi, 7 Juin prochain*, 1856, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Harrison Rogers, Shérif & al., aux propriétés suivantes, saisies pour satisfaire le dit writ, à savoir :

Deux certains Lots de Terre, situés dans la ville des Opelousas, Paroisse St. Landry, désignés sur un plan de la dite terre, conformément au plan de L. E. Banchakowich, comme étant les lots Nos. 3 et 5, et mesurant 125 pieds de face sur 189 pieds sept pouces de profondeur, plus ou moins, bornés au Nord par des lots de Jn. Bte. Isabelle, à l'Est par Main Street, au Sud par des lots de Pierre Labiche et à l'Ouest par Court Street, avec les Bâtisses et Améliorations qui y sont situées, étant les mêmes acquis par le défendeur de F. D'Avy, le 2 Novembre, 1846, par acte passé pardevant Y. D'Avy, Notaire.

L. V. CHACHERE, *Shérif*.

Bureau du Shérif, St. Landry, 3 Mai, 1856.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Caroline Masse, vs. Eleonor Young, } Cour de District, Paroisse St. Landry, No. 7700.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 7 Juin prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Eleonor Young, dans et à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit ordre, à savoir :—

Un certain Demi Lot de Terre, situé dans la ville des Opelousas, dans la dite Paroisse St. Landry, faisant face sur Walnut Street, borné au Nord par la moitié de la fraction du lot vendu ce jour par le présent hypothécaire à Frederick Wm. Lutz, au côté Sud par le demi lot de terre appartenant à —— et à l'Est, par le demi lot de terre appartenant à Mme Clementine Debaillon, veuve survivante de Jean M. Debaillon, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées, et étant le même acquis par l'hypothécaire du dit Lutz, agent, le 20 avril, 1852.

L. V. CHACHERE, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Landry, 3 Mai, 1856.

Vente par le Sherif.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Charles Thompson vs. Charles H. Bosley.—Cour de District.—Paroisse St. Landry.—No. 7658.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé dans le procès ci-dessus intitulé, par la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adressé, il sera offert en vente publique, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 3me jour de Mai prochain, 1856, commençant à 11 heures du matin, et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Charles H. Bosley, à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit ordre, à savoir :

Un certain morceau ou partie de terre, situé dans la Paroisse St. Landry, sur le Bayou Waxé, et étant désigné comme le quart sud-est de la section No un, Township No. cinq, sud de la rangée No. cinq Est, contenant cinquante-huit et vingt centièmes d'acres, étant le même acheté par le présent vendeur de Edmond Richard, par un acte passé pardevant Yves D'Avy, notaire public, le 6 mars 1849.

L. V. CHACHERE, *Shérif*.

Bureau du Shérif, St. Landry, 29 Mars 1856.

MOULIN A SCIE A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre son Moulin à Scie, situé sur le Bayou Queue Tortue, dans la Paroisse St. Landry. Ce moulin est tout neuf ; 400 arpents de belle terre de cyprière dépend de cet établissement, ainsi que 5 à 600 logs prêts au sciage. D'autres terres de cyprière près du lieu peuvent être achetées.

Pour les conditions et autres informations, s'adresser aux Editeurs du *Courrier des Opelousas* ou au soussigné.

THEOGENE HEBERT.

Lafayette, 26 Avril, 1856.

GLACE A VENDRE,

A *L'HOTEL DE L'AIGLE*, à Washington, en gros ou en détail, et constamment en mains.

Washington, Lne., 3 Mai, 1856.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la Succession de Auguste Perés, sont priés de les présenter sous le plus bref délai, à M. Henry L. Garland, avocat, à son bureau, aux Opelousas, ou à la soussignée, à sa demeure, à la Queue Tortue, en cette Paroisse.

Vve. AUGUSTE PERES.

St. Landry, 3 Mai, 1856.—3t

MARCHANDISES NOUVELLES !

SHWARTZ & KAUFMAN viennent de recevoir un *Stock* nouveau et complet de marchandises de Printemps et d'Eté de la dernière mode.

On trouvera que leur stock de marchandises pour Dames et Messieurs, est très grand et très bien choisi, consistant en :

Jaconats, Organdis, Barèges en couleur, uni et ouvragé ; Damas français et anglais, pour nappes et serviettes; Toile à draps, de toutes qualités ; Mousselines Suisse et autres, unies et brodées; Mouchoirs unis et brodés; Rubans unis et ouvragés; Bas anglais, français et allemands, de toutes les qualités.

Ainsi qu'un stock considérable d'Habillements confectionnés pour Hommes et Enfants, consistant en :

Paletots et Habits, dans le dernier genre ; Habits pour bureau et pour affaires ; Pantalons de toile, coton et mérinos, &c. ; Chemises et Vêtements de dessous, de toutes les descriptions ; Chapeaux ; Bottes ; Souliers, &c., &c., &c.

Quincaillerie, Sellerie, Parfumerie, &c., &c.

Le tout ayant été choisi avec soin et habileté, et qu'ils vendront à des conditions les plus raisonnables. Nos amis et le public sont respectueusement invités à nous rendre visite et à examiner pour eux-mêmes.

☞ *Nous avançons de l'argent comptant pour tous Sucre, Coton et Melasse qui seront consignes à J. B. Bellocq & Co., à la Nouvelle-Orléans.*

Opelousas, 26 Avril, 1856.

PAYEZ VOS TAXES !

J'AI en ma possession le Rôle des Taxes d'Etat, pour les années 1854 et 1855, et suis prêt à recevoir les dites Taxes, conformément à la portée d'un Acte intitulé "Acte relatif aux Taxes d'Etat et de Paroisse, dans et pour la Paroisse St. Landry," approuvé le 20 Mars, 1856. Je, ou un de mes Députés, sera aux endroits suivans, les jours ci-après désignés, entre 10 heures de l'avant-midi et 4 de l'après-midi, afin de recevoir ces dites taxes.

1er Arrondissement.—Aux Opelousas, trente jours consécutifs, à partir du 26 Avril jusqu'au 27 de Mai prochain, 1856. Chez Napoléon Andrepont, à la Prairie Plaisance, le 28 Mai prochain.

4me Arrondissement.—Chez William Read, à la Ville Plate, le 29 Mai. Chez Charles Johnson, le 30 Mai.

5me Arrondissement.—Chez Louis D. Verret, le 2 Juin. Chez Antoine Carte, le 3 Juin.

6me Arrondissement.— Chez John Wright, sur la rivière Mermento, le 4 Juin. Chez Maxile Leblanc, le 5 Juin.

2me Arrondissement.—Chez Sosthène Richard, le 6 Juin. Chez Jacob Anselm, le 7 Juin.

3me Arrondissement.— Chez Landry Hollier, à Moundville, le 9 Juin. Chez J. J. Morgan, sur l'Atchafalaya, le 11 Juin.

L. V. CHACHERE,
Shérif et Collecteur de l'Etat.

☞ Les mêmes jours et aux mêmes endroits, le Collecteur des Taxes de Paroisse, sera également prêt à recevoir toutes taxes dues.

Opelousas, 26 Avril, 1856.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, *Paroisse St. Landry.* } No. 7713.

Succession de Marie Pitre, décédée.

LAURENT DUPRE, de la Paroisse St. Landry, et Louis Chaudet, de la Paroisse d'Orléans, Administrateurs de la Succession de feu Marie Pitre, décédée, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un Tableau de Distribution de ladite succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui.— Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 22 Avril, 1856.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué.

Ls. LASTRAPES, Greffier.

Opelousas, 26 Avril, 1856.

LE MIRE & BOUCHEZ,

Artistes en Photographie, Daguerreotype et Ambrotype.

VIENNENT de prendre logement dans la maison récemment occupée par Mme Pigeon, comme magasin de modes, aux Opelousas, où ils se proposent de prendre des portraits, paysages, &c., sur verre, papier ou métaux, au choix de ceux qui voudront bien les encourager.

Leur séjour en cette ville étant limité, le public est invité à venir examiner leurs échantillons, qui sera, ils osent l'espérer, un encouragement suffisant pour déterminer le plus exigeant à satisfaire le désir qu'il pourrait avoir d'obtenir soit un portrait fidèle et durable, soit une vue correcte d'une bâtisse ou d'un objet quelconque.

Opelousas, 19 Avril, 1853.

LAINE ! LAINE !

COMME on a fait courir les bruits que je n'achète plus de laine, je saisis cette occasion pour annoncer à mes amis et au public en général, que j'en achète toujours, au plus haut prix et pour du comptant.

J'achète également, comme ci-devant, les peaux de bœufs.

J. L. COURET.

Opelousas, 26 Avril, 1856.

VENTE PUBLIQUE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable la Cour de District du 15me District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans et pour la Paroisse St. Landry, j'offrirai en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte de la Maison de Cour, en la ville des Opelousas,

Le Lundi 19 Mai prochain, 1856,

UN NEGRE nommé Noel, âgé d'environ 62 ans, appartenant au mineur Féréol Perrodin, de cette dite Paroisse.

Conditions.—A un et deux ans de crédit à compter du jour de la vente; avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter de l'échéance; et en outre, l'esclave demeurant hypothéqué par privilège jusqu'au paiement du capital et des intérêt qui auront pu s'accroître.

CHS. A. PERRODIN, *Tuteur*.

Opelousas 19 Avril 1856.

AVIS.

TREVILLE MECHE, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'obtenir l'administration de la succession de feu Jean Baptiste Robin, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry,—

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nommination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Ls. LASTRAPES, *Greffier*.

Opelousas, 3 Mai, 1856.

MOULINS A COTON patentés et améliorés, de CARVER, de différentes grandeurs, à vendre par

DEBAILLON & CARRIERE.

Washington, Lne., 22 Mars, 1856.

2000 BARILS DE MAIS à vendre, livrables aux Opelousas ou à Washington, par

DEBAILLON & CARRIERE.

Washington, Lne., 2 Février, 1856.

Vente Publique.

Succession en communauté entre André Meynier et ses enfans mineurs, issus de son mariage avec Marie Constance De La Loire, son épouse décédée.

LE public est averti qu'il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur Public, dans et pour la Paroisse St. Landry, le

Mardi, 20 Mai prochain, 1856,

à la résidence de André Meynier, dans la ville des Opelousas, les propriétés ci-après décrites, pépendant de la Succession en communauté entre André Meynier et ses enfans mineurs, issus de son mariage avec Marie Constance De La Loire, son épouse décédée, consistant en

UN BEAU MORCEAU DE

TERRE,

situé dans la ville des Opelousas, mesurant 342 pieds de face sur Court Street, sur 397 pieds de profondeur, borné au Nord par Hilaire Désessarts, au Sud par Littell et Meginley, à l'Est par Sandoz & Steel et J. Harris, et à l'Ouest par Court Street, avec toutes les

BATISSES ET AMELIORATIONS

qui y sont érigées, consistant en *une belle Maison de Résidence, une autre bonne Maison de Résidence, Cuisine, Cabanes à Nègres, Magasin, une grande Ecurie, Poulailler, un Puits en Briques, &c.*

Meubles de maison, batterie de cuisine, &c., &c.

CONDITIONS :— Les propriétés mobilières payables comptant, et la terre et les améliorations, situées dans la ville des Opelousas, comme suit : la somme de trois cents piastres, payable comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, à partir de Janvier dernier, 1856 ; c'est-à-dire, un tiers dans tout le mois de Janvier prochain, 1857, un tiers dans tout le mois de Janvier, 1858 et le dernier tiers dans tout le mois de Janvier, 1859 L'acquéreur fournissant ses billets avec caution solidaire, à la satisfaction de André Meynier, tuteur des enfans, et les dits billets portant intérêt à raison de huit pour cent par an, de leur échéance, et les dits billets faits payables à André Meynier, ou à son ordre, à son domicile, dans la ville des Opelousas, et de plus, la propriété demeurant spécialement hypothéquée jusqu'au plein et entier paiement du capital et des intérets.

AUG. DEJEAN, *Encanteur*.

Opelousas, 19 Avril, 1856.

A VENDRE,

Pour opérer un partage entre les co-propriétaires.

Superbes Lots dans la ville des Opelousas.— Une belle Habitation, Terres de valeur, &c.

IL sera offert en vente, le 2d lundi de Mai prochain, à la Maison de Cour, aux Opelousas, les propriétés suivantes :

1o.—Un Morceau de Terre, situé dans le Quartier Plaisance, à environ neuf milles des Opelousas et à 5 de Washington, établi en Habitation Sucrière et Cotonnière, avec un bon Moulin à Coton et bâtisse, et une Sucrerie et le moulin, Maison de résidence, &c., qui y sont, borné d'un côté par des terres de François Poiret, de l'autre par des terres appartenant dernièrement à feu Jean Henri Lastrapes, et présentement à ses héritiers, et contenant environ ——

2o.—Un autre Morceau de Terre, vis-à-vis le ci-dessus décrit, contenant deux cent soixante arpents, borné d'un côté par des terres de François Poiret et de l'autre par des terres de Thomas C. Quirk.

3o.—Un autre Morceau de Terre, dans la ville des Opelousas, contenant environ dix-huit acres de superficie, borné au Sud par des terres de Warren McGinley, à l'Est par des terres de McGinley, V. Chacheré et André Meynier, au Nord par la terre de Jonathan Harris, et à l'Ouest par le bayou Tesson.

4o.—Un autre Morceau de Terre, à l'Ouest immédiatement de la ville des Opelousas, borné au Nord par le chemin public qui conduit à Bellevue, à l'Ouest par Mme Wartelle, au Sud par une terre appartenant dernièrement à Henri Provent et présentement à Cyprien Dupré et à l'Est par la susdite ville des Opelousas.

5o.— Les Lots de Terre suivants, situés dans l'Addition Lastrapes à la ville des Opelousas, près la ligne du Rail-Road des Opelousas, parmi lesquels sont ces beaux lots près de la propriété de feu Joseph Bercier, à savoir :—

Les Lots Nos. 67, 80, 37, 53, 6, 65, 66, 79, 49 et 50.

Les termes de crédit seront avantageux.

Le meme jour, au meme endroit

UN TERRAIN ET LA MAISON,

situé dans un quartier agréable de la ville des Opelousas, à deux îlets de la Maison de Cour, borné au Nord par B. R. Gantt, au Sud par la rue ——, à l'Ess par J. D. Richard et à l'Ouest par Market Street, et consistant en une bonne petite Maison, Cuisine, Magasin à Maïs, Ecurie, Remise, Jardin, &c.

UN LOT DE VILLE,

situé dans la ville des Opelousas, sur Court Street, mesurant 84 pieds 6 pouces (plus ou moins) de face sur la susdite Court Street, sur 169 pieds 6 pouces de profondeur.

Les Conditions seront annoncées le jour de la vente.

Opelousas, 19 Avril, 1856.

MODES ! MODES ! MODES !

MADE. RICHE ayant l'intention de partir pour France, à l'honneur de prévenir les dames des Opélousas et des environs, qu'à partir de ce jour, elle vendra ses marchandises à prix coutant.

Elle a encore en main un très beau choix de Broderies de Paris, Fleurs, Rubans, Chapeaux de Paille et autres, &c., &c.

Elle s'occupera, comme par le passé, de tout ce qui concerne son état, jusqu'au moment de son départ.

Rue Principale, près le magasin de M. Pasquier.

Opelousas, 19 Avril 1856.—2m.

AVIS.

LES acquéreurs à la vente des biens appartenant aux enfans mineurs de feu Jacques Lastrapes, faite le 16 Octobre dernier, sont avertis que leurs obligations sont échues depuis le 16 d'Avril courant, et qu'à moins qu'elles ne soient payées sans délai au soussigné, à son bureau, dans la ville des Opelousas, elles seront collectées avec frais.

HENRY L. GARLAND.

Opelousas, 19 Avril 1856. 20

PILULES DE AYER,

Medecines pour les Familles.

DEPUIS longtemps il est à désirer que quelqu'un puisse composer une pilule purgative qui puisse être recommandée dans ses effets purgatifs, sans encourir de funestes résultats. Cette pilule vient d'être composée, et des expériences nombreuses ont fait connaître sa vertu, et le succès heureux de ses résultats. Il est facile de faire une pilule purgative; mais il est d'autant plus difficile d'en faire une qui réunisse les bonnes qualités de toutes les autres pilules. Les pilules d'Ayer ne causent ni douleurs, ni irritations, à moins que ces résultats ne proviennent de dérangemens de l'estomac et des intestins. Etant purement végétale, on n'a pas à craindre de fâcheux résultats par la trop grande quantité que l'on pourrait prendre. De minutieuses directions accompagnent la boite, quand on s'en sert pour combattre telle ou telle autre maladie. Parmi les maladies chez lesquelles ces pilules ont opéré de rapides cures, nous mentionnerons la maladie des foies, dans ses diverses formes, la jaunisse, l'indigestion, la langueur, perte d'appétit, irritation de caractère, maux de tête bilieux, fièvres à frissons et bilieuses, maux de reins, car après tout, ces diverses maladies sont une suite naturelle du mauvais état des foies. Comme appéritif elles sont excellentes, et apportent un soulagement prompt dans les cas de constipation, hémorroïdes, colliques, dyssenterie, humeurs, scorbut, rhumes, ulcères, et impureté du sang; en un mot, dans toutes les maladies où la purgation est nécessaire.

Elles ont aussi produit des cures extraordinaires dans les cas de rhumatisme, goutte, hydropisie, la pierre, erysipèle, palpitation de cœur, douleurs de reins, de l'estomac et de côté. Elles devraient être administrées fréqnemment au printemps, à l'effet de purifier le sang et préparer le corps aux changemens des saisons. Une dose prise de temps à autre stimule l'action de l'estomac etrestaure l'appétit et la vigueur. Les cas nombreux où il est convenable de prendre des médecines ne peuvent être énumérs ici, mais ils se suggèrent naturellement à l'idée de chacun, et il est presque certain que les pilules de Ayer sont ce qu'il y a de plus convenable. Quand leurs vertus seront connues du public, on prendra ces pilules de préférence à toute autre préparation médicinales. Etant enduites de sucre, elles sont faciles à prendre, et étant composées de matières purement végétales, on n'a pas lieu de craindre de fâcheux résultats, même en en prenant de fortes doses.

Pour les directions détaillées, voyez l'enveloppe qui accompagne chaque boite.

Elles sont préparées par le Docteur JAMES C. AYER, Chimiste, à Lowell, Massachusetts.

Prix, 25 cents la boite, ou 5 boites pour $1.

Cherry Pectoral de Ayer,

POUR LA GUERISON RAPIDE DE LA TOUX, DES RHUMES, DE L'ENROUEMENT, DE LA COQUELUCHE, DU CROUP, DE L'ASTHME ET DE LA CONSOMPTION.

Ce remède a acquis une telle célébrité par ses cures dans une infinité de maladies pulmonaires, qu'il est inutile de reproduire ici les nombreux témoignages accordés à cet effet. Son domaine est si étendu, les cures opérées au moyen de ce sirop sont si nombreuses, que dans presque toutes les sections de notre vaste pays abondent des personnes notables qui ont été arrachées d'une santé précaire, et rétablies d'une manière presque miraculeuse. Au premier essai on découvre en ces médecines une supériorité incontestable sur toutes les autres de ce genre, supériorité qui ne peut échapper l'observation, et dès que ses vertus sont connues, le public sait où trouver un remède pour combattre les diverses affections pulmonaires auxquelles on est sujet dans ce climat. Il est bon d'observer que dans les rhumes, les toux, l'enrouement et une infinité de maladies semblables auxquelles sont sujets les enfans, ces médecines sont excellentes, sûres et faciles à prendre.

Comme on fait depuis longtemps un usage constant de ces pilules, dans cette section du pays, nous ne croyons devoir rien ajouter, sinon que ces pilules conservent parfaitement leur vertu, et sont toujours aussi efficaces dans leurs effets qu'au jour où elles sortent du laboratoire.

Les vraies médecines d'Ayer sont vendues par J. Posey, et P. L. Hébrard & Co. à Opelousas, J. Bte. Pollingue, au Grand Côteau, et S. D. Allis, à Washington. [5 Janvier 1856. 1a.

Aux Proprietaires d'Animaux.

LE soussigné annonce respectueusement aux habitants et aux propriétaires d'animaux de la Paroisse St. Landry, qu'il se propose de faire naviguer son bateau-à-vapeur, le *Post Boy*, pour le transport des Bœufs et Veaux, destinés au Marche de la Nouvelle-Orléans. Les animaux seront embarqués au Port-Barré. Le Post Boy naviguera pendant tout le temps que les eaux le permettront. Ses prix seront très modérés. Aussitôt qu'il aura des ordres suffisants pour faire un voyage, il les commencera immédiatement. Le dit bateau peut porter 250 gros bœufs et 100 veaux ; de plus, il est distribué de manière à accommoder ceux qui auront de forts ou de faibles lots d'animaux.

☞ Si quelques marchands ont des animaux à faire transporter avant le 15 Mai prochain, ou pour cette époque, ils pourront écrire au soussigné, à la Nlle. Orléans.

PAUL LACROIX.

Nlle. Orléans, 19 Avril, 1856.—5f

Theodore DeValcourt,

NOTAIRE PUBLIC ET ENCANTEUR dans et pour la Paroisse St. Landry, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est à sa résidence, près Grand Coteau.

Tous ordres déposés au magasin de M. J. B. Pollingue, au Grand Côteau, seront promptement exécutés.

St. Landry 5 Avril 1856.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. ALBERT VOORHIES, Juge du 14me District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, une session spéciale de la Cour de District, dans et pour la Paroisse St. Landry, aura lieu à la Maison de Cour de la dite Paroisse, pour juger des affaires récusées, le 2me lundi de Mai prochain, 1856, étant le 12 du dit mois.

Ls. LASTRAPES, *Greffier*
15me District Judiciaire.

Opelousas, 5 Avril, 1856.

Marchandises Nouvelles.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de recevoir un grand assortiment de *Marchandises de Printemps et d'Eté*, telles que :—Mousselines Suisse, brodé et uni, Jaconats de tous les qualités, Broderies Anglaise et Française, Ginghams, chapeaux pour Dames, Voiles Brodés de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment d'Habillemens confectionés, Souliers, etc.

On trouvera aussi à son magasin un bel assortiment de Groceries pour Familles.

Il achète toujours les Peaux de Bœufs et la Laine de Moutons, payables en marchandises ou au comptant.

F. HALFF.

Grand Coteau, 19 Avril, 1856.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

M. A. A. WHEELER, de Franklin, Paroisse Ste. Marie, éxécutera toutes les commandes qui lui seront envoyées. Sa capacité bien reconnue dans cet Etat, l'autorise à garantir à ceux qui l'emploiront qu'ils seront satisfaits de son travail.

Références, Rév. L. Polk, Henry Parsons agent pour Chickerings ; Nunns & Clark's, fabricants de pianos-forte, rue du Camp, No. 15, et W. H. Hewlett, marchand de musique, 39, rue du Camp, Nlle. Orléans.

Tout ordre laissé au bureau du Patriote sera exécuté promptement.

Opelousas, 19 Avril, 1856.

Marchandises Nouvelles !

Modes du Printemps.

E. L. NIMMO, de Washington, Le., vient d'arriver de la Nouvelle-Orléans avec un bel assortiment de Marchandises Sèches dans le dernier goût, et d'autres Marchandises pour dames, &c.

Ainsi qu'un assortiment complet de Groceries pour Familles.

Venez les voir, car cela ne me donne aucun tracas de les faire voir.

Washington, Le., 12 Avril 1856.

B. A. Martel & P. D. Hardy,

Avocats.

AYANT formé une association pour la pratique des lois dans toutes les affaires d'une nature civile, offrent leurs services à leurs amis des 14me et 15me Districts Judiciaires.

Bureau aux Opelousas.

Opelousas, 8 Avril 1856.

A. LAFOREST. A. DESMARE.

LAFOREST & DESMARE,

Marchands Commissionnaires.

No. 29, rue Bienville.

NELLE.-ORLÉANS.

18 Août, 1855.

MAGASIN DE CHAUSSURES

Pour Dames et pour enfans, à bon marché.

MME. MILLSPAUGH, a maintenant en magasin, un assortiment de chaussures de toute qualités pour dames et pour enfans, consistant en Bottines en peau, en satin &c., Pantouffes &c. &c., aussi un assortiment de Corsets pour dames, Aiguilles de Hydes & Goodrich, Parfumerie, Articles de toilette, Livres et publications de fantaisie.—Patisserie.—Musique et cordes pour Guitares et Pianos.

Washington, 13 Octobre, 1855.

LIBRAIRIE DE MILLSPAUGH,

Au Bureau de Poste, Washington.

MR. MILLSPAUGH, vient d'ajouter à son assortiment de librairie, une quantité de livres, Brochures et publications en anglais, qu'il vendra aux prix courants de la Nlle-Orléans. Livres en blanc, pour maisons de commerce, Bureau et autres.

Il annonce également au public que sous peu il recevra une quantité de livres et publications littéraires en trançais, qu'il pourra également vendre aux prix les plus réduits.

Washington, 13 Octobre, 1855.

INSTITUTION FRANKLIN.

THEODORE VALADE, Principal,
Dr. HOARE, Professeur d'Anglais.

CETTE institution aujourd'hui bien connue, présente des avantages certains, sous le rapport de la culture morale et intellectuelle des élèves. Il n'est jamais permis aux pensionnaires de faire la moindre promenade dans le village sans être accompagnés.

Conditions.—Payable tous les trois mois.

Pensionnaires par année scolastique composée de dix mois et demi	$130
Externes de 1ère classe	50
Externes de 2me classe,	40

Tout trimestre commencé devra être payé, et il ne sera accordé de diminution que pour cause de maladies.

Opelousas 29 Décembre 1855.

HENRY L. GARLAND,

Avocat.

EXERCERA sa profession dans les différentes Cours du 15me. District Judiciaire. Son bureau est aux Opélousas.

23 Février 1856.—1a.

Paquebot des Opelousas, du Bayou Boeuf et de la Nlle-Orleans.

LE beau bateau-à-vapeur MARY BESS, capitaine JOHN LYONS, partira de Washington, Lne., pour la Nouvelle-Orléans, régulièrement, tous les Mercredis, à 10 heures du matin, et de la Nlle. Orléans tous Samedis, à 10 heures du matin, et prendra du frêt et des passagers à aussi bas prix qu'aucun autre bateau dans la navigation. Pour d'autres informations, s'adresser à bord.

Washington, Lne. 26 Janvier, 1856.

AUX HABITANTS.

LE soussigné achète aux prix les plus élevés toutes les LAINES et PEAUX qui lui sesont apportées à son magasin, au Grand Coteau.

F. HALFF.

Grand Coteau, Le., 12 Mai, 1855.

Magasin de Variétés.

Petits Bénéfices, Ventes Rapides !

E. L. NIMMO, à Washington, (Le.,) vend maintenant ses marchandises à plus bas prix qu'elles ne se sont jamais vendues en cette Paroisse ; son stock consiste en partie de Robes et Chapeaux pour dames, Rubans, Garnitures, &c., Marchandises Sèches, Souliers de dames, &c., ainsi qu'une grande variété de marchandises nécessaires aux ménages, dont le détail serait trop long.—Ensemble avec un stock général de Marchandises Sèches, Chapeaux, Bottes, Souliers, Habillemens, Quincaillerie, Ferblanterie, Fayence, Sellerie, &c., &c.

Comme cela ne donne aucun tracas de montrer les Marchandises, le public est respectueusement invité à venir les voir.

Magasin—En face le débarcadère d'en bas des bateaux-à-vapeur. 1er Mars 1856.

LE GEM.

MAGASIN DE GROCERIES POUR FAMILLES.

No. 23, RUE BARONNE—NLLE. ORLEANS.

E. L. BERCIER, Agent.

A constamment en mains un grand assortiment de Groceries de Choix, Vins et Liqueurs.

17 Mars, 1855.

A VENDRE,

UNE quantité de pupitres, bancs, lits, &c., pour une école. S'adresser au Bureau de cette feuille.

Opelousas, 23 Déc. 1854.

Habitation a Vendre.

Une Habitation située à neuf milles des Opelousas et à sept milles de Washington, contenant 1300 arpens, dont 600 desquels sont bien entourés, avec une bonne sucrerie, moulin à coton, magasins à maïs, écuries, cabanes à nègres, tous en bon ordre, ainsi qu'une magnifique maison de résidence à deux étages, ayant 70 pieds de face. Cette habitation sera vendue à bon marché et à des conditions libérales. Pour d'autres particularités s'adresser à Mandeville & McIlhenny, à la Nouvelle-Orléans, à Henry L. Garland, aux Opelousas ou à Evte. Debaillon, à Washington.

Opelousas, 19 Janvier 1856.

A VENDRE.

UNE agréable résidence, située sur la rue du Marché, dans la ville des Opelousas, à cinq minutes de marche de la Maison de Cour, ensemble avec cuisine et autres dépendances. Cette propriété est en très bon ordre, et sera vendue à bon marché.

Pour plus amples informations, s'adresser à ce bureau, ou au soussigné, sur les lieux.

GUSMAN ESTORGE.

Opelousas, 12 Avril, 1856.

40 SACS FEVES ROUGES (de clos) à vendre par DEBAILLON & CARRIERE.

5 Avril 1856. Washington.

Blancs de Juges-de-Paix,

De toutes les dénominations, récemment imprimés et à vendre à bon marché,

POUR DU COMPTANT.

Marchandises Nouvelles !

LES soussignés viennent d'ouvrir leur grand assortiment de *Marchandises d'Automne et d'Hiver*, consistant en :—Marchandises Sèches, Habillements Confectionnés, Bottes, Souliers, Chapeaux, Casquettes, Quincaillerie, Faïence, Sellerie, Grocerie, &c.

Ils appellent spécialement l'attention des dames à leur grand assortiment de belles MARCHANDISES CHOISIES, telles que :— Cachemires, Mousselines de Laine, Soiries, Draps pour Dames, de toutes les couleurs, Broderies, Dentelles, Gants, Garnitures en Velours et en Pluches, &c. Ils offrent le tout à des conditions libérales et à des prix modérés.

GENIN, POIRET & Co.

Opelousas, 17 Novembre 1855.

Nouveau Magasin de Depot.

LES soussignés ayant formé une société pour la conduite des affaires d'entrepôt à l'ancien Magasin de Dépôt de Anderson & Thompson, à Washington, recevront et expédieront avec soin tous les produits et marchandises qui seront confiés à leurs soins par leurs amis et le public en général.

J. B. A. FONTENOT.
JOHN LYONS.

Washington, Lne. 24 Nov. 1855. 51tf.

A vendre a l'amiable.

LE soussigné offre à vendre à l'amiable, et à des conditions raisonnables, les propriétés suivantes, savoir:

UN LOT DE TERRE,

situé sur la rue principale, dans la Ville des Opelousas, avec les bâtisses et améliorations, consistant en un magasin, une maison de résidence et d'autres bâtisses.

Un autre Lot de Terre,

situé à l'encoignure des rues Main et King, dans la ville des Opelousas, avec une petite maison de résidence.

☞ Ceux qui désireront acheter sont priés de s'adresser au bureau du *Courrier*, ou pour plus d'informations, au soussigné, à la jonction des Bayous Têche et Fuselier.

EDOUARD FAYOLE.

St. Landry, 8 Décembre 1855.

Le Docteur Hardy

A L'HONNEUR d'offrir ses services à la clientelle de son collègue et ami, le Dr. Dabrins.

Le Docteur Hardy prend des malades par abonnement, il traite chez lui les esclaves atteints de maladies chroniques.

Il tient chez lui, à la disposition du public, les médicaments usuels et indispensables.

Les accouchements, les opérations seront toujours taxées à un prix raisonnable.

Résidence, près et sur la propriété de Mr. François Robin, sur le Bayou Têche, paroisse St. Landry

St. Landry, 5 Janvier, 1856.

HOTEL DE L'AIGLE

Washington, Le.

LE soussigné ayant acheté l'Hotel connu dernièrement sous le nom de "Galt House" annonce respectueusement au public que ce bel établissement est maintenant ouvert pour la réception des voyageurs et des pensionnaires réguliers. L'Hôtel fait face au Bayou Courtableau, et est situé entre les deux Quais, à Washington. Le mobilier a été entièrement changé et renouvelé, et aucun soin ne sera épargné pour rendre cet établissement l'égal des meilleurs de la campagne de cet Etat.

WM. IRELAND.

Washington 29 Déc. 1855. 4

ECHAPPE'

DE l'habitation de Mme Edmond Estillet, le 4 courant, un grand Cheval bai-brun, à queue courte, âgé d'environ 7 ans, ayant une cicatrice sur la jambe gauche de derrièr, causée par le trait.

La personne qui ramènera ce dit cheval chez Mme Estillet recevra une récompense de $20.

J. B. PRICE & Cie.
Contracteurs de la malle des E. U.

Opelousas, 11 Août, 1855.

AVIS.

Aux consignataires de fret et autres.

Le Bateau-à-vapeur ALICE W. GLAZE, Capitaine G. E. Louallier, a commencé ses voyages réguliers, passant par Plaquemine, et en conséquence, a réduit le prix du fret et du passage au taux des eaux hautes, savoir: Sucre, $2; Melasse et Coton, 75 cents. Le fret de retour, 50 cents.

Le Glaze quittera Washington demain, (Dimanche) 13 courant, et continuera ses voyages réguliers pendant toute la saison.

Washington 12 Janvier 1856.

Pieux ! Pieux !! Pieux !!!

UN beau lot de pieux de 6 et de 9 pieds, à vendre à bon marché pour du comptant, par FONTENOT & LYONS.

Washington 29 Déc. 1855. 4

Provisions, &c., &c.

200 SACS SEL, 10 sacs Café, 10 barils, Pommes de Terre, 5 barils Oignons, 20 caisses Tabac, ainsi que du Bacon, Graisse, Farine, Riz, Sucre, Thé, Chandelles, Savons, Tabacs, Cloux, Pommes Sèches, Buckwheat, Maquereaux, et tous articles de provision, constamment à vendre par E. L. NIMMO.

Washington, Le., 1er Mars 1856.

Etat de la Louisiane.

COUR DE DISTRICT, Paroisse St. Landry, } *No.* 7689.

Succession de feu Mélanie Léger

WILLIAM ELKINS, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la Succession de feu Mélanie Léger, décédée, dernièrement de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un Tableau de Distribution des fonds de la dite Succession, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui,—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de la dite pétition par un ordre de la Cour susdite en date du 8 Avril, 1856 ;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles le dit Tableau ne serait pas homologué, l'Administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure, et son cautionnement cancellé.

Ls. LASTTAPES, Greffier.

Opelousas, 12 Avril, 1856.

CHEVAL EPAVE.

IL a été arrêté pendant le courant de ce Printemps, sur l'habitation du Juge Overton, et maintenant en sa possession, près des Opelousas, un Cheval bai clair, d'environ 15½ paumes de hauteur, avec trois pieds blancs, aucune marque visible.

En prouvant la propriété et en payant les frais, le cheval peut être réclamé.

Opelousas, 12 Mai, 1855.

400 Barils de Chaux de Thomaston, en bon ordre et à vendre par DEBAILLON & CARRIERE.

Washington, 19 Janvier 1856.

COLLEGE DES ATTAKAPAS.

EN vertu d'un acte de la Législature de la Louisiane, approuvé le 27 Février 1855, ce Collége a été incorporé, et la Faculté est autorisée d'accorder des diplômes et de conférer les dégrés littéraires.

Termes :

Instruction et pension par session de dix mois et demi,	$ 150 00
Blanchissage, lits et linge de lits, par session,	20 00
Raccommodage (à l'option des parens),	8 00
Dessin,	30 00
Musique,	45 00
Espagnol,	25 00
Externes, par session de dix mois et demi,	50 00

En cas de maladie, les médecins, médicamens, etc., seront payés par les parents. Les livres, papier, etc., seront fournis par les parents.

La session dure dix mois et demi, et les vacances commençant le 15 septembre, se clôront le dernier d'octobre.

Tous les frais devront être payés *d'avance*. Les pensionnaires devront payer d'avance, *par trimestres*, les externes *par mois*. Aucune exception à cette règle ne sera faite.

A. RENOUDET, *Président.*

St. Martinville, 16 Février, 1856.—1an.

JOHN F. MORROGH. WILLIAM MOUTON.

Morrogh & Mouton,

AVOCATS,

EXERCERONT dans le 15me District Judiciaire.

Leur Bureau est à Washington, Le.

3 Mars, 1855.—1an.

50 SACS DE SON DE BLE, à vendre par DEBAILLON & CARRIERE.

Washington, Le., 19 Janvier, 1856.

300 SACS SEL, venant d'être reçu et à vendre par DEBAILLON & CARRIERE.

Washington, Le., 19 Janvier, 1856.

ALPHONSE DEBAILLON,

Encanteur Public,

DANS et pour la Paroisse St. Landry. Tous ordres laissés chez lui ou au bureau du *Courrier* seront promptement exécutés.

Opelousas, 6 Octobre, 1855.

HEZEKIAH HAYS,

ARPENTEUR DE PAROISSE.

OFFRE ses services comme tel à ses amis et au public en général. Son bureau est à l'encoignure des rues de la Cour et du Sud, Opelousas.

9 juin, 1855.—1a

PIERRE GOSSELIN,

Menuisier et Charron,

OPELOUSAS,

OFFRE ses services aux habitans de la Paroisse St. Landry. Ses prix seront modérés pour du COMPTANT *seulement*.

Opelousas, 2 Juin 1855. 1a.

Victor Danel,

ARPENTEUR,

OFFRE ses services aux habitans de St. Landry et des paroisses avoisinantes. Tous ordres peuvent être laissés au magasin de MM. Ney & Estorge, aux Opelousas, ou chez lui, au Port Barré, et ils seront promptement exécutés.

Port Barré, 6 Octobre 1855.—1a.

William Mouton,

Notaire Public,

DANS ET POUR LA PAROISSE ST. LANDRY.

Bureau à Washington, Le.

3 Mars, 1855.—1an.

GROCERIES.

UN bel assortiment de Groceries de Famille.— *Vins, Brandys, Whiskey* de différentes qualités ; *Bière, Scotch Ale, Porter ; Maïs, Avoine, Fèves de Clos, (cow-peas,) &c.*, à bon marché pour du comptant.

DEBAILLON & CARRIERE.

Washington, 9 Juin, 1855.

AVIS.

LE soussigné arrivant de la Nouvelle-Orléans avec un assortiment complet de Marchandises Sèches et autres, annonce respectueusement à ses amis et au public qu'il les vendra à aussi bon marché qu'aucun autre magasin de la place.

M. J. Decourt est autorisés à acquitter les comptes de mon magasin.

C. HOLLIER FILS.

Opelousas, 12 Janvier 1856.—1a.

Changement de Domicile.

LE DR. PILATE a transféré son domicile et son office Rue Landry, près de chez le Juge Overton et en face du marchand L. Birotte.

En outre des services ordinaires de sa profession, le Dr. continue à s'occuper des maladies de la bouche et des dents ainsi que de la pose des dents artificielles et de tout ce qui constitue l'art du Dentiste. Son travail dans cette branche, est garanti et exécuté d'après les procédés les plus nouveaux et approuvées.

Les dents artificielles ne sont pas seulement un ornement, elles rétablissent la voix dans son état naturel et surtout servent à la mastification si indispensable à la santé.

Le Dr. Pilate visitera Washington une fois la semaine.—Prix modérés.

Opelousas, Jan. 19th, 1856.

Debaillon & Carriere,

Marchands-Commissionaires

WASHINGTON, Le.

19 Janv. 1856.

Champagne ! Champagne !!

NOUS avons encore en mains quelques paniers de cet excellent vin, que nous offrons à vendre à un prix réduit, pour clôre la facture.

DEBAILLON & CARRIERE.

Washington, 19 Janvier, 1856.

HOTEL ST. CHARLES,

VIS-A-VIS LE COLLEGE,
GRAND-COTEAU, (Lne.)

TENU par Mme. GRIMMER, est constamment ouvert pour la réception des voyageurs et des familles.

Grand-Coteau, 5 Août, 1854.—

OUVRAGES TYPOGRAPHIQUES exécutés avec promptitude et netteté au Bureau du Courrier des Opelousas.

LE COURRIER,

Publié le Samedi par
JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

CONDITIONS:

Le prix de l'abonnement est de TROIS piastres par an, payable d'avance, ou QUATRE piastres payable à la fin de l'année.

Aucun abonnement ne sera reçu pour un temps moindre de douze mois.

Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les arrerages ne soient payés.

Les abonnés qui voudront arrêter leur abonnement devront en donner avis, *par écrit*, au moins un mois avant le terme de leur abonnement.

Les avis se paieront de la manière suivante, savoir.—Les avis qui n'excèderont pas un carré de l'espace de dix lignes, se paieront une piastre pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion suivante. Les avis plus longs suivront la même règle.

Tout avis, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, sera publié en français et en anglais, jusqu'à ce qu'il soit retiré, ou jusqu'à ce que les éditeur jugent à propos de le retirer.

Les avis ou communications annonçant un candidat se paieront dix piastres, et d'avance.

Les lettres ou communications adressées aux éditeurs devront êtres affranchies.